

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, du lot n° 7 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 8, rue Antonin Laborde à Lyon 9° et appartenant à l'Etat.

Ce lot ainsi que les 90/1 000 des parties communes générales constitue un appartement de 20 mètres carrés composé d'une pièce et d'une alcôve en très mauvais état.

La Communauté urbaine est déjà propriétaire des lots n° 8 et 9 de l'immeuble qui ont été acquis dans le cadre de la restructuration du quartier de l'Industrie.

Aux termes du projet d'acte administratif qui vous est présenté, ce bien serait acquis au prix de 16 000 F admis par les services fiscaux ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - compte 211 800 - fonction 653 - opération 0305.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,